

Délibération n° 052

Objet : Programme de travail de l'ADEUS pour le Syndicat mixte/SCOTERS pour l'année 2005

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,*

- 1. Approuve le programme de travail des études du Scoters pour l'année 2005.*
- 2. Charge le président du Syndicat mixte de la signature d'une convention financière avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

*Adopté par le Comité syndical
en date du 22 novembre 2004*